

Conditions générales Hôtel Alpenrose, Zermatt, Suisse

1. Conclusion du contrat

Le contrat passé entre l'hôte et l'Hôtel Alpenrose est parfait dès la confirmation écrite de la réservation, que celle-ci soit envoyée par lettre ou par e-mail. Les prestations fournies sont celles décrites dans la confirmation, dans le prospectus ou sur notre site Internet.

2. Prix

Les prix indiqués en francs suisses (CHF) font foi.

3. Conditions de paiement

Acompte : L'acompte doit être versé dans les 30 jours à compter de la date de réservation, sauf si vous nous indiquez comme garantie votre numéro de carte Visa ou Mastercard avec l'échéance.

Banque : Banque Cantonale du Valais, Bahnhofstrasse, 3920 Zermatt, Suisse

Titulaire : D. Guntern, Hôtel Alpenrose, 3920 Zermatt, Suisse

Compte: 102.638.32.05

Clearing n° : 765

BIC : BCVSCH2LXXX

IBAN : CH28 0076 5001 0263 8320 5

Si le paiement n'est pas effectué dans les délais, l'hôtel se réserve le droit de se départir du contrat et d'encaisser les frais d'annulation stipulés à l'article 4.

Si vous nous indiquez les données de votre carte de crédit, nous ne débitons pas directement votre compte et ne conservons celles-ci que dans l'éventualité d'une annulation conformément à l'article 4.

Règlement de la totalité: la totalité du séjour doit être réglée au plus tard le jour du départ.

4. Modifications et annulations

Si vous annulez la réservation effectuée, les frais d'annulation sont les suivants :

- Annulation jusqu'à 30 jours précédant la date d'arrivée prévue: pas des frais à payer (séjour Déc - Avr)
- Annulation jusqu'à 8 jours précédant la date d'arrivée prévue: pas des frais à payer (séjour Mai - Nov)
- Annulation plus tard: le prix de la totalité du séjour prévu à payer. Les jours lesquels nous pouvons louer la chambre de nouveau aux autres clients ne seront pas facturés.
- S'il arrive plus tard que prévu le prix de la chambre est néanmoins dû. La totalité du séjour en aussi due en cas de départ anticipé.

La date de réception de l'annulation par écrit fait foi.

Nous vous recommandons de conclure une assurance annulation de voyage.

Si vous ne pouvez effectuer le séjour prévu mais que vous nous présentez un remplaçant, aucun frais supplémentaire n'est encaissé.

Si, en raison d'une erreur de l'hôtel, il ne vous était pas possible d'occuper la chambre à la date réservée, l'hôtel prendrait en charge votre hébergement dans un hôtel de même catégorie ou de catégorie supérieure tant que la chambre n'est pas disponible.

5. Réclamations

Si des problèmes se posent, nous vous prions de les annoncer sans retard à l'hôtel pour qu'ils puissent être résolus le plus vite possible.

Au surplus, le droit suisse s'applique aux présentes conditions. Le for est 3930 Viège (Suisse).
